

SÉANCE ORDINAIRE
11 mai 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 11 mai 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Présentation des états financiers par monsieur Philippe Gauthier, C.A , Auditeur

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

216-05-2012

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 5 avril 2012

1.1.2 Procès-verbal du 13 avril 2012

1.1.3 Procès-verbal du 26 avril 2012

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Autorisation Cyclo 200 - Fondation médicale

1.2.1.2 Demande d'ajout de lumière de rue au Lac-du-Rocher

1.3 Affaires juridiques

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Offre de service – Règlement de concordance

1.4.2 Règlement de zonage – Avis de motion et 1^{er} projet

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses (reporté)

2.2 Rapport des salaires (reporté)

2.3 Cotisation CRE des Laurentides

2.4 Adoption des états financiers

2.5 Dons

3. Ressources humaines

3.1 Offre de service

3.2 Offre de service – animation rencontre lac Quenouille

SÉANCE ORDINAIRE

11 mai 2012

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Terrain Hémisphère-Nord
- 4.2 Aménagement du parc des Marguerites
- 4.3 Signataire - contrat de vente terrain Fabrique

5. Sécurité publique

- 5.1 Service incendie
 - 5.1.1 Installation cuve et douche
 - 5.1.2 Plan d'action

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Chemin de la Sucrierie
- 6.2 Réfection du chemin Lac-de-l'Orignal

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Dérogation mineure - PIIA
 - 7.1.1 Demande du 2059 chemin du Lac-Quenouille
 - 7.1.2 Demande du 3915-69-4639 et 3915-69-3277
- 7.2 Pollution lumineuse au tennis

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports et loisirs
 - 8.1.1 Patinoire
 - 8.1.2 Rapport activité «Danse du 13 avril»
 - 8.1.3 Rapport activité «Hommage aux bénévoles et vernissage»
 - 8.1.4 Activité centre d'interprétation
- 8.2 Sentiers pédestres – Laurentides en forme
 - 8.2.1 Accès Nature
 - 8.2.1.1 Ordre du jour du 20 avril 2012
- 8.3 Familles et aînés
- 8.4 Environnement
 - 8.4.1 Agir pour la Diable
 - 8.4.2 Demande de réservation de salle – Journée de l'environnement
 - 8.4.3 Activité Journée de l'environnement - Présence municipale
 - 8.4.4 Terre pour le Jardin communautaire
- 8.5 Culture
- 8.6 Embellissement
- 8.7 Bibliothèque
 - 8.7.1 Liste des membres actifs et inactifs

9. Période de questions

10. Ajournement de l'assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 5 avril 2012

217-05-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 avril 2012.

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 13 avril 2012

218-05-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2012 avec les modifications suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE

11 mai 2012

À la résolution numéro 179-04-2012, remplacer « obtenue » par « obtenu »;

À la résolution numéro 185-04-2012, ajouter « Mandater l'inspecteur en bâtiment à revoir l'application du règlement municipal sur les droits acquis »;

À la résolution numéro 188-04-2012, remplacer « le certificat de localisation de la patinoire » par « le certificat de localisation du terrain de la patinoire ».

À la résolution numéro 194-04-2012, remplacer « d'un lettre » par « d'une lettre ».

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 26 avril 2012

219-05-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 avril 2012 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 207-04-2012, remplacer « la résolution numéro 458-00-2010 accordant une dérogation mineure pour du concassage entre le 15 octobre 2012 et le 30 novembre » par « la résolution numéro 458-09-2010 accordant une dérogation mineure pour du concassage entre le 15 octobre et le 30 novembre ».

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Autorisation Cyclo 200 – Fondation médicale

220-05-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre aux cyclistes, dans le cadre de l'événement Cyclo 200 organisé par la Fondation médicale des Laurentides, de circuler sur le territoire de Val-des-Lacs le 1^{er} juillet prochain.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Demande d'ajout de lumière de rue au Lac-du-Rocher

Cette rubrique est reportée.

1.3 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Offre de service – Règlement de concordance

SÉANCE ORDINAIRE
11 mai 2012

Cette rubrique est reportée.

1.4.2 Règlement de zonage – Avis de motion et 1^{er} projet

Avis de motion

Avis de motion est déposé par madame Lise Tremblay, conseillère, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements dans le but de soustraire les usages commerciaux classe II groupe 6 BIENS LIÉS À L'AUTOMOBILE permis dans la zone de détails CD-1, et située dans le secteur coin chemin Charron et Val-des-Lacs.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

221-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 367-12-03 modifiant le règlement de zonage 367-02 et ses amendements.

ADOPTÉE

2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses

Cette rubrique est reportée.

2.2 Rapport des salaires

Cette rubrique est reportée.

2.3 Cotisation CRE des Laurentides

222-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la cotisation annuelle 2012 du Conseil régional en environnement des Laurentides de 100\$ en y ajoutant 100\$ pour la cotisation impayée de 2011.

ADOPTÉE

2.4 Adoption des états financiers par M. Gauthier, c.a.

223-05-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers de l'exercice 2011 préparés par monsieur Philippe Gauthier, C.A. et auditeur de la Municipalité indiquant un surplus de 82 341 \$ pour l'année 2011.

SÉANCE ORDINAIRE

11 mai 2012

ADOPTÉE

2.5 Dons

224-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité de faire un don de 800 \$ à la cuisine collective de Val-des-Lacs et un don de 600 \$ au Club de carte de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Offre de service

225-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier, émettant sa dissidence de procéder à l'embauche de madame Nadine Guénette au taux horaire de 24\$ pour rassembler les données auprès des différents intervenants relativement au lac Quenouille jusqu'à concurrence de 20 heures et selon l'offre de services datant du 11 mai 2012.

ADOPTÉE

3.2 Offre de service – animation des rencontre lac Quenouille

226-05-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche d'un animateur pour l'animation des rencontres concernant le lac Quenouille jusqu'à concurrence de 200 \$.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Terrain Hémisphère-Nord

Cette rubrique est reportée.

ADOPTÉE

4.2 Aménagement du parc des Marguerites

227-05-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des différents aménagements au parc des Marguerites, selon le document en annexe des présentes.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
11 mai 2012

4.3 Signataire - contrat de vente terrain Fabrique

228-05-2012

CONSIDÉRANT la résolution 69-02-2012;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Berthe Bélanger, mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général pour signer tous les documents nécessaires afin d'acquérir les terres de la Fabrique de Sainte-Agathe.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1.1 Installation cuve et douche

229-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation de deux cuves ainsi que d'une douche dans la caserne au montant maximal de 2 250 \$ par l'entreprise Plomberie Brébeuf.

ADOPTÉE

5.1.2 Plan d'action

230-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du plan d'action du service des incendies 2012.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Chemin de la Sucrierie

231-05-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater l'inspecteur en voirie afin de faire un état de la situation concernant le chemin de la Sucrierie, particulièrement les effets de l'érosion sur le lac Quenouille.

ADOPTÉE

6.2 Réfection chemin du Lac-de-l'Original

232-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater la firme SM Consultant pour la réhabilitation de la chaussée du chemin du Lac-de-l'Original sur une distance approximative de 6 kilomètres pour un montant de 11 500\$ taxes en sus.

Demander à l'inspecteur en voirie qu'il évalue les coûts des travaux pour l'ensemble du chemin.

SÉANCE ORDINAIRE
11 mai 2012

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure - PIIA

7.1.1 Demande du 2059 chemin du Lac-Quenouille

233-05-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure, datée du 20 avril 2012 a été déposée par Pierre Laurin et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 3612 préparé par Sébastien Généreux daté du 12 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-04 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 6.13 m en marge de recul avant alors que l'article 40 et 42 du règlement 367-02 prescrit que la marge de recul avant est la marge minimum prescrite pour la zone soit 12 m pour un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que l'article 40 et 42 du règlement 367-02 prescrit que la marge de recul avant est la marge minimum prescrite pour la zone soit 12 m pour un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 6.13 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que le bâtiment existe depuis 1964 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que le bâtiment existe depuis 1964 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT la consultation publique lors de la présente;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du 3915-69-4639 et 3915-69-3277

SÉANCE ORDINAIRE

11 mai 2012

234-05-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 24 avril 2012 a été déposée par Michael Denommé et qu'elle est accompagnée d'un plan ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-03 est à l'effet de permettre l'implantation d'un atelier de réparation de véhicule situé à 2 m en marge de recul latérale alors que l'article 100 du règlement de zonage 367-02 prescrit que la marge de recul latérale minimale est de 5 m, permettre l'implantation d'un atelier de réparation de véhicule avec une superficie de plancher de 195 m² alors que l'article 131 du règlement de zonage 367-02 prescrit que la superficie de plancher maximale est fixée à 150 m² et permettre l'implantation d'un atelier de réparation de véhicule à 6 m en marge de recul avant alors que l'article 100 du règlement de zonage 367-02 prescrit que la marge de recul avant minimale est de 12 m ;

CONSIDÉRANT que l'article 100 du règlement de zonage 367-02 prescrit que la marge de recul latérale minimale est de 5 m, que l'article 131 du règlement de zonage 367-02 prescrit que la superficie de plancher maximale est fixée à 150 m² et que l'article 100 du règlement de zonage 367-02 prescrit que la marge de recul avant minimale est de 12 m ;

CONSIDÉRANT que permettre l'implantation d'un atelier de réparation de véhicule situé à 2 m en marge de recul latérale, permettre l'implantation d'un atelier de réparation de véhicule avec une superficie de plancher de 195 m² et permettre l'implantation d'un atelier de réparation de véhicule à 6 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que les deux bâtiments avec une superficie de plancher de 150 m² pourraient être construits sur chaque terrain, que de permettre une marge de recul avant de 6 m et une marge de recul latérale de 2 m évite que du matériel ou de l'équipement soient entreposés entre le bâtiment et le voisin ou la rue ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que les terrains sont de petites dimensions et que la construction de deux garages pour une superficie totale de plancher de 195 m² et plus dispendieux que la construction d'un seul garage ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure pour la marge de recul avant de 6 m a fait l'objet de 9 jours d'affichage au lieu de 15 jours prescrits par le Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

SÉANCE ORDINAIRE
11 mai 2012

CONSIDÉRANT la consultation publique lors de la présente dont le demandeur de la dérogation mineure a eu l'occasion de s'exprimer;

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de rejeter la dérogation mineure.

ADOPTÉE

7.2 Pollution lumineuse au tennis

235-05-2012

CONSIDÉRANT que l'éclairage du tennis n'est pas nécessaire en tout temps ;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation d'une minuterie permettant l'arrêt automatique de l'éclairage par l'entreprise R.S. Filion enr. au montant de 972.57\$.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Patinoire

Cette rubrique est reportée.

8.1.2 Rapport activité « Danse du 13 avril 2012 »

236-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité non vérifié « Danse du 13 avril 2012 ».

ADOPTÉE

8.1.3 Rapport activité « Hommage aux bénévoles et vernissage »

237-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité non vérifié « Hommage aux bénévoles et vernissage » du 5 mai dernier.

ADOPTÉE

8.1.4 Activité centre d'interprétation Stanstead

238-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Sortie Centre d'interprétation de Stanstead » du 11 juillet 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 450 \$.

SÉANCE ORDINAIRE

11 mai 2012

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

8.2.1 Accès Nature

8.2.1.1 Ordre du jour du 20 avril 2012

239-05-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de l'ordre du jour de la réunion d'Accès Nature du 20 avril 2012.

ADOPTÉE

8.3 Familles et aînés

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.4 Environnement

8.4.1 Agir pour la Diable

240-05-2012

Il est proposé par Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2011 et 2012 de l'organisme Agir pour la Diable au montant de 250\$.

ADOPTÉE

8.4.2 Demande de réservation de salle – Journée de l'environnement

241-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la célébration de la messe à l'hôtel de ville à l'occasion de la fête du printemps du 20 mai 2012.

ADOPTÉE

8.4.3 Activité Journée de l'environnement - Présence municipale

242-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de présence du personnel lors de la Journée de l'environnement du 20 mai 2012 décrite dans la demande d'activité du 26 avril 2012, selon la disponibilité du personnel.

ADOPTÉE

8.4.4 Terre pour le Jardin communautaire

243-05-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de terre noire pour le Jardin communautaire de Val-des-Lacs.

SÉANCE ORDINAIRE
11 mai 2012

ADOPTÉE

8.5 Culture

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.6 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Liste des membres actifs et inactifs

244-05-2012

Il est proposé par Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de produire une liste des membres actifs et inactifs de la bibliothèque et de contacter les membres inactifs afin de connaître les raisons pour lesquelles ils n'utilisent plus les services de la bibliothèque Alain Lamontagne.

ADOPTÉE

Période de questions

Levé de l'assemblée

245-05-2012

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général